[i]PROVINCE DE QUÉBEC - CANADA
MRC DE COATICOOK
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MALO

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 14 septembre 2026, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Olivier Tremblay	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lucie Marcotte	siège 4
Mathieu Pelletier	siège 5
Guillaume Gagné	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 01 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2026-09-161

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et
appuyé par le conseiller René Madore,

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour ;**
3. **Adoption des procès-verbaux ;**
4. **Période de questions réservée au public ;**
5. **Comités;**
   - **5.1 CDSM :**
   - **5.2 Loisirs ;**
     - **5.2.1 Rapport tournoi à Ti-père;**
   - **5.3 OBNL Patrimoine;**
   - **5.4 Âge d'or;**
6. **Correspondance;**
   - **6.1 Générale;**
   - **6.2 Adhésion et cotisation;**
   - **6.3 Demande d'appui;**
   - **6.4 Demande de don;**
7. **Administration;**
   - **7.1 Suivi direction générale;**
     - **7.1.1 Offre de service : Avocats ;**
8. **Voirie;**
   - **8.1 Appels d'offres ;**

8.1.1 Sel à déglacer ;
8.1.2 Sable;
8.1.3 Pelle ;

9. Sécurité publique;
10. Urbanisme;
11. Avis de motion;
12. Dépôt du projet de règlement;
13. Adoption de règlement;
14. Trésorerie;
14.1 Comptes payés ;
14.2 Comptes à payer ;
15. Divers ;
16. Points du maire;
17. Points des conseillers;
18. Période de questions du public ;
19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution 2026-09-162

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin et
appuyé par le conseiller René Madore,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 9 juin 2025 en apportant les corrections aux résolutions 2025-06-116 et 2025-06-117.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

Résolution 2026-09-163

Il est proposé par le conseiller René Madore et
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

5. COMITÉS
5.1 CDSM;

Aucun sujet n'a été traité.

5.2 Loisirs;

6. La directrice générale a présenté au conseil le rapport d'activités pour le Tournoi à Ti-Père.
6.1 OBNL Patrimoine;
6.2 Âge d'or;

7. CORRESPONDANCE
7.1 Générale;
7.2 Adhésion et cotisation;
7.3 Demande d'appui;

7.4 Demande de don;

8. ADMINISTRATION

8.1 Suivi direction générale;

8.1.1 Offre de service : Avocats

ATTENDU QUE deux cabinets d'avocat, Cain Lamarre ainsi que Therrien Couture Jolicoeur, ont envoyé son offre de services pour l'année 2026;

ATTENDU QUE le tarif forfaitaire a été offert par le Cabinet Cain Lamarre à la municipalité de Saint-Malo au montant de 3 375.00 $ taxes non incluses pour la lecture et l'analyse des procès-verbaux du conseil municipal ;

Résolution 2025-09-164

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine et
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

De mandater le cabinet Cain Lamarre de procéder à la lecture et l'analyse des procès-verbaux, à l'exception des règlements qui s'y trouvent, pour l'année 2026, pour un montant forfaitaire de 3 375,00$ plus les frais administratifs et taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. VOIRIE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. URBANISME

12. AVIS DE MOTION

13. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

14. ADOPTION DE RÈGLEMENT

15. TRÉSORERIE

15.1 Comptes payés;

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 61 438.25 $ payés depuis le 11 août 2025 ;

Résolution 2025-09-167

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et
appuyé par le conseiller René Madore,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 61 438.25 $ payés depuis le 11 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

15.2 Comptes à payer;

15.2.1 CJS Électrique

ATTENDU QUE par la résolution 2025-06-100, le conseil municipal a accepté la soumission de CJS Électrique au montant de 12 000,00 $ plus

taxes applicables pour l'amélioration du système d'éclairage au LED;

ATTENDU QUE l'entreprise CJS Électrique a remis trois factures suite aux travaux;

Résolution 2025-09-168

Il est proposé par le conseiller René Madore et
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures numéros 22530 et 22492 de CJS Électrique, pour un montant total de 12 763.50 $ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal souhaite le retrait de la facture 22531 car l'installation n'avait pas été faite convenablement;

QUE ce montant soit imputé au poste budgétaire Loisirs;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15.2.2 Entretien M&S Létourneau

ATTENDU QU' à la résolution 2025-03-43 la soumission de l'entreprise M&S Létourneau pour le débroussaillage et le fauchage des abords routiers a été acceptée;

ATTENDU QU' une facture a été remise;

Résolution 2025-09-169

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois et
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De payer la facture 1026 à l'entreprise le entretiens M&S Létourneau au montant de 14 725.00 $ plus les taxes applicables pour le service de débroussaillage et fauchage des abords routiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

15.2.3 Politique Familiale

ATTENDU QUE la résolution 2020-04-79 a été adoptée afin d'accorder un crédit de taxes foncières pour les maisons existantes dans le cadre de la politique d'accès à la propriété de la politique familiale;

ATTENDU QU' une demande a été faite pour un crédit de taxes foncières (maison existante) par le propriétaire du 25 route 206 à Saint-Malo.

ATTENDU QUE la maison a été achetée en mars 2025 ;

ATTENDU QUE le propriétaire rencontre les conditions de la politique familiale et est éligible à un crédit de taxes foncières de 500 $ / an pour les années 2025, 2026 et 2027.

Résolution 2025-09-170

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy et
appuyé par le conseiller René Madore,

QU'un remboursement de 500 $ / an pour les années 2025-2026 et 2027 de taxes foncières sera accordé au propriétaire du 25 route 206 à Saint-Malo pour l'achat d'une maison existante avec enfant de moins de douze (12) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

16. DIVERS
17. POINTS DU MAIRE
18. POINTS DES CONSEILLERS
19. PERIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC
20. LEVÉE DE LA SÉANCE.

_____	_____
Benoit Roy, maire	Gabriela Fiema, directrice générale et greffière-trésorière